Agence Régionale de Santé Normandie

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Alençon, le 17 janvier 2024

Affaire suivie par Romain Bonneric

mail : romain.bonneric@ars.sante.fr

tél : 07 61 16 19 41

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE VAL-AU-PERCHE
MAIRIE

61260 VAL-AU-PERCHE

PSV - Type d'eau T1

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers en Mairie

Ces analyses sont consultables sur http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

SIAEP DU BASSIN DE L'HUISNE

Prélèvement 00142155
Unité de gestion 0221 SIAEP DU BASSIN DE L'HUISNE
Installation **TTP** **000719** **STATION COSTIERS**
Point de surveillance P 0000000865 SORT.STATION COSTIERS
Localisation exacte ROBINET SORTIE BACHE
Commune VAL-AU-PERCHE

Prélevé le : **lundi 08 janvier 2024 à 10h28**
par : LAURA GUEDON
Type visite : P2

Mesures de terrain

Résultats	Limite de qualité		Référence de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABEO ORNE 6102
Type del'analyse : METC1 Code SISE de l'analyse : 00149557 Référence laboratoire : O.2024.86-3-1

	Résultats		Limite de qualité		référence de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE						
Chlorothalonil-4-hydroxy	<0,020	µg/L		0,10		
Chlorothalonil SA	0,023	µg/L		0,10		
Terbuthylazine métabolite LM6	<0,020	µg/L		0,10		
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Chlorothalonil R471811	**0,433**	**µg/L**		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00142155)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité fixées pour le "chlorothalonil R471811". La concentration mesurée dans le cadre du contrôle renforcé est inférieure à la valeur sanitaire transitoire définie par précaution par le ministère de la santé. L'eau peut être consommée sans restriction d'usage.

le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire
Romain BONNERIC